

Mission de prospection ROYAUME-UNI

27 – 30 Juin 2017



Date limite d'inscription : 31 Mars 2017

La clôture des inscriptions peut intervenir avant cette date, dès l'atteinte du quota des inscriptions

Vos conseillers

Clément LEPERT – CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Tél : 03 80 60 40 69

Email : c.lepert@bfc.cci.fr

Nathalie AUBRY – CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Tél : 03 81 25 25 93

Email : n.aubry@bfc.cci.fr



MISSION DE PROSPECTION ROYAUME-UNI

27 au 30 Juin 2017

La CCI Bourgogne Franche-Comté, en association avec le réseau Entreprise Europe et la Chambre de Commerce en Grande-Bretagne, vous proposent un format de **mission de prospection** optimisé comprenant des rendez-vous avec vos futurs partenaires, adaptés à vos besoins et à votre secteur.

Cette mission, organisée en collaboration avec la Chambre de Commerce française en Grande Bretagne, vous permettra de bénéficier d'un **programme de rendez-vous individuels** avec des partenaires techniques et commerciaux (intermédiaires commerciaux, distributeurs, agents ou clients directs) de ce pays, ciblés en fonction de votre cahier des charges.

Format : **2,5 jours de rendez-vous** planifiés sur mesure selon votre cahier des charges.

Tous les secteurs d'activités sont concernés.

Méthodologie :



→ POURQUOI PARTICIPER ?

- ▶ Malgré le Brexit, le Royaume-Uni affiche la plus forte **croissance** du G7. La croissance britannique au quatrième trimestre a été de 0,6 %, portant de la hausse son PIB en 2016 à 2 %.
- ▶ Des **secteurs porteurs** : énergie / environnement, produits de luxe, produits gourmands, vins & spiritueux, hôtellerie-restauration, industries créatives, TIC, Silver Economy / seniors ...
- ▶ Rencontrez vos futurs partenaires britanniques lors de **rendez-vous individuels sur mesure, préprogrammés**, directement en entreprise.

→ PRESTATIONS PROPOSEES :

- ✓ Informations sectorielles et validation de votre potentiel sur cette zone.
- ✓ **Base de données qualifiée** d'une trentaine de contacts.
- ✓ **Organisation de rendez-vous B2B** avec des entreprises étrangères.
- ✓ Assistance et conseil de CCI International : suivi et **accompagnement** avant, pendant et après votre mission sur les prises de rendez-vous, organisation logistique.
- ✓ Suivi post mission sur 3 mois de vos contacts.
- ✓ **Train ou Vol** aller-retour France-Grande Bretagne.
- ✓ Publication de vos éléments de promotion (envoi de présentation aux prospects / création d'un mailshot présentant votre savoir-faire).
- ✓ 3 nuits d'**hôtel**, petits déjeuners inclus.
- ✓ Dîner de bienvenue avec les partenaires et entreprises de la délégation.



MISSION DE PROSPECTION ROYAUME-UNI

27 au 30 Juin 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par fax ou mail, et original à envoyer par courrier accompagné de l'acompte de 50 % **avant le 31 mars 2016** :

CCI Bourgogne Franche-Comté / Clément LEPERT
Place des Nations Unies - 21000 DIJON
Fax : 03 80 60 40 21 – c.lepert@bfc.cci.fr

Raison sociale
Adresse
CP..... Ville
Tél E-mail
Nom / Prénom :
Numéro de portable

COUT DE LA MISSION :

Prix **MISSION DE PROSPECTION** avec subvention Région : **2200 € HT**

soit 2640 € TTC au lieu de 5280 € TTC

Les participants à la mission bénéficient du soutien financier de la Région, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité suivants :

- ✓ Entreprise de moins de 250 salariés
- ✓ CA annuel < à 50 millions d'€ ou au total de bilan < à 43 millions d'€
- ✓ N'appartient pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes

Vous pouvez intégrer ou solliciter l'Assurance Prospection BPI qui couvre 65 % des frais engagés par l'entreprise (sous réserve d'éligibilité).

Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité de la Région & est en conformité de ses obligations sociales et fiscales.

J'accepte les conditions de participation à la mission ci-après.

Le, à

Cachet et signature





CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International est une entité portée administrativement par la CCI Bourgogne Franche-Comté (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI Bourgogne Franche-Comté.

I.3. La prestation de CCI International inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de CCI International

I.4. Dans la prestation de CCI International ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariat non prévus

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International (Place des Nations Unies 21070 Dijon CEDEX) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI International accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International.

II.5. La réception par CCI International du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation ect ...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI International
Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI International, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI International n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.